

Salariés-aidants : un sujet encore peu abordé dans les entreprises

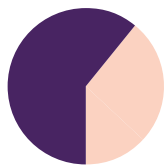


À peine **1 entreprise sur 10** a pris des dispositions en faveur des salariés-aidants et l'a fait savoir à ses salariés.

27 % des salariés-aidants se sont déclarés auprès de leur employeur (contre 70 % de salariés handicapés).

Seuls **4 salariés sur 10** savent qu'il existe des dispositions légales spécifiques pour les salariés-aidants.

Une préoccupation pour les salariés



66 % Le statut des salariés-aidants est un sujet important pour 66 % des personnes interrogées.

Plus de 8 salariés sur 10

aimeraient que leur entreprise soit plus active pour aider les salariés-aidants.

Lorsque l'entreprise agit, la solidarité croît



Depuis sa première mesure en 2020, l'indice de solidarité national n'a pas progressé. Il s'établit, en 2023, à 40/100 **contre 62/100 pour celui de La Mutuelle Générale** (soit + 18 points en 3 ans).

Seuls **34 %** des salariés français pensent qu'il est de leur rôle et de celui de leur entreprise de s'engager pour améliorer la situation des salariés-aidants, **contre 54 % des salariés de La Mutuelle Générale**.

Ces résultats montrent que la solidarité entre les salariés peut évoluer positivement, dès lors que les entreprises agissent concrètement, comme le fait La Mutuelle Générale.

Salariés-aidants : ce qui reste vrai



Le manager : premier référent des salariés-aidants dans l'entreprise (devant les collègues et les RH).



Le temps et l'argent : les deux premiers besoins formulés par les salariés-aidants.



Aménagement du temps



Aides financières